

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2505

18 novembre 2010

### SOMMAIRE

Aberis .....	120210	Luxcologistics S.A. ....	120198
Abricot S.A. ....	120234	May Fixation S.à.r.l. ....	120215
Accenture International Capital SCA ...	120214	MCP-MIC III S.à r.l. ....	120217
Acelis .....	120210	Müller Trade AG .....	120216
AG Finance S.à r.l. ....	120238	Nadine SA .....	120238
Albeda S.A. ....	120238	NETHave Investments S.à r.l. ....	120209
Albeda S.A. ....	120239	NG Luxembourg 4 S.à r.l. ....	120234
Albeda S.A. ....	120239	Niederborn-Immo S.A. ....	120239
Albeda S.A. ....	120239	Nordbois s.à.r.l. ....	120216
Albert 1er S.A. ....	120240	Penang Holding S.A. ....	120230
All Consulting Company S.A. ....	120214	Phoenix Alliance S.A. ....	120205
Amtex Corporation S.A. ....	120240	Projetec A.G. ....	120217
Anaxis Fund, Sicav-Fis S.A. ....	120240	QualityWorld S.A. ....	120222
Andreas Portfolio S.à r.l. ....	120227	Rosefield Luxembourg S.A. ....	120227
Axone S.à r.l. ....	120194	Securitas Investments Luxembourg S.à r.l. .....	120210
Bois Schmitz Sàrl .....	120214	Soft Invest Holding S.A. ....	120222
Como R.E. s.à r.l. ....	120204	Spyglass Hill S.A. ....	120200
Courtage Bois S.A. ....	120214	Sylvex S.A. ....	120200
Creutz & Partners, Global Asset Manage- ment S.A. ....	120238	Tekfen Participations S.A. ....	120201
Dedalum S.A. ....	120200	Tolima S.A. ....	120202
Edilco SA .....	120215	Tracol Façades S.A. ....	120200
E K Z Marnach SA .....	120199	Trèves Offices SA .....	120209
Electro Nelca S.à r.l. ....	120240	Urs Global Luxembourg S.à r.l. ....	120202
Eluru Holding S.A. ....	120205	Vapodil International S.à r.l. ....	120202
Fidu-Concept Sàrl .....	120203	ViaVerbia S.à r.l. ....	120216
First Data International Luxembourg III S.à r.l. ....	120203	VoiceCom GmbH (S.à r.l.) ....	120203
First Data International Luxembourg IV S.à r.l. ....	120226	Voyages Schmit S.A. ....	120204
Industrie Nähmaschinen Holding .....	120215	Weasel S.A. ....	120204
Ixon Holding S.A. ....	120216	West of England Insurance Services (Lu- xembourg) S.A. ....	120201
Jabepka S.à r.l. ....	120215	WGI Netherlands B.V./S.à r.l. ....	120204
Lion/Gem Luxembourg 1 S.à r.l. ....	120202	Xella International S.à r.l. ....	120205
		ZBI Real Estate Partners S.à r.l. ....	120209

**Axone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5352 Oetrange, 12, Cité Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 156.013.

—  
STATUTS

L'an deux mil dix, le quatre octobre.

Par-devant Me Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dr. Christian FERRETTI, médecin, demeurant à L-5352 Oetrange, 12, Cité Raoul Follereau.

Lequel comparant a requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité qu'il va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.**

1. Il existe entre le comparant et tous ceux qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de «Axone S.A R.L.».

2. Le siège de la société est établi dans la commune de Contern.

3. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 4.** Le capital social est fixé à un million sept cent cinquante mille euros (1.750.000,- EUR) représenté par mille sept cent cinquante (1750) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices de la société.

**Art. 5.**

1. La société compte un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée des associés. Peuvent être nommés gérants tant des associés que des tiers.

2. La société est représentée par chaque gérant individuellement. Les droits et obligations du gérant découlent de la loi, du contrat de travail et des directives des associés.

3. Les actes de gérance portant sur des opérations dépassant le cadre de l'exploitation ordinaire de l'entreprise requièrent l'accord, par voie de résolution, des associés.

4. Par décision des associés, il peut être mis en place un règlement intérieur régissant la gestion. En outre, les associés peuvent, par voie de résolution, fixer la répartition des tâches entre les gérants.

5. Le ou les gérants ne contractent, dans le cadre de l'exercice de leur fonction, aucune obligation personnelle.

6. En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par le ou les associés.

**Art. 6.**

1. Chaque année, la gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

2. La ratification des comptes annuels (bilan et compte de profits et pertes) ainsi que l'affectation du bénéfice net, la couverture d'une éventuelle perte et la décharge à donner aux gérants font l'objet d'une décision des associés prise en assemblée des associés.

3. La gérance établit les comptes annuels selon les principes valables en matière de comptabilité commerciale régulière et d'établissement du bilan.

4. Chaque associé peut consulter les comptes annuels au siège social.

5. Sur le bénéfice net de l'exercice social il sera prélevé au moins 5%, qui seront affectés à la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint 10% du capital social.

6. Le solde du bénéfice après constitution de la réserve sera réparti entre les associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent, sauf décision des associés prévoyant une autre affectation du bénéfice comptable.

**Art. 7.**

1. En cas de plus de 25 associés l'assemblée ordinaire se réunit le 2<sup>e</sup> mercredi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures dans les locaux de la société. En plus, il y a lieu de convoquer des assemblées extraordinaires lorsqu'une telle convocation est nécessaire dans l'intérêt de la société ou lorsqu'un des associés le demande.

2. L'assemblée est convoquée par un ou plusieurs gérants par voie de lettre recommandée.

**Art. 8.**

1. Les résolutions des associés peuvent être prises en assemblée générale ou par écrit.

2. Au sein de l'assemblée des associés, chaque associé a un droit de vote. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient dans la société et, lors des assemblées, il peut se faire valablement représenter au moyen d'une procuration.

3. Les décisions de l'assemblée des associés sont prises à la majorité simple des voix exprimées, à moins que les présents statuts ou la loi ne stipulent une autre majorité.

4. Les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital (majorité qualifiée).

5. Toutes les décisions des associés seront consignées dans un procès-verbal établi et signé par les associés.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 11.** L'assemblée des associés peut, par décision prise à la majorité statutaire, décider la dissolution anticipée de la société. En cas de dissolution de la société, la liquidation est effectuée par le ou les gérants pour autant que cette tâche ne soit pas déléguée, par décision de l'assemblée des associés, à d'autres personnes.

**Art. 12.** Au cas où l'ensemble des parts sociales seraient détenues par un seul associé, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200- 2, entre autres, de la même loi sont d'application.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2010.

*Souscription du capital*

Toutes les mille sept cent cinquante (1750) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de un million sept cent cinquante mille euros (1.750.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions de l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 tel que modifié ont été respecté.

*Déclaration du comparant*

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Evaluation des frais de constitution*

Les frais, honoraires, débours que la société devra supporter à sa charge sont évalués à environ 2.500,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite le comparant, qui représente l'entière du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Le nombre des gérants est fixé à un (1):

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Dr. Christian FERRETTI, prénommé, lequel aura tous pouvoirs de représenter et d'engager la société par sa seule signature, y compris de contracter en son propre nom.

2) Le siège social est fixé au L-5352 Oetrange, 12, Cité Raoul Follereau.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le présent acte rédigé en langue allemande et est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte allemand et le texte français, le texte français primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

### **Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundzehn, den vierten Oktober.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

IST ERSCIENEN:

1.- Dr. Christian FERRETTI, Facharzt, wohnhaft in L-5352 Oetrange, 12, Cité Raoul Follereau.

Welcher Komparent, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt festhalten will:

#### **Art. 1.**

1. Zwischen dem Aktionär und allen die später Anteilhaber werden sollten, besteht eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung «Axone S.A.R.L.».

2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Contern.

3. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, unter beliebiger Form, an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften sowie die Verwaltung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere, darunter Genussscheine und andere Rechte begeben und erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form. Sie kann teilnehmen an der Gründung,

Die Gesellschaft kann Bürgschaften, Sicherheiten und Darlehen geben an beteiligte Gesellschafter/Gesellschaften. Vorschusszahlungen auf Dividenden sind erlaubt. Die Gesellschaft kann auch unbegrenzt Darlehen von Aktionären oder fremden Dritten aufnehmen und Wertpapieremissionen ausgeben.

Die Gesellschaft wird nicht gewerblich aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit vereinbart.

**Art. 4.** Das gezeichnete Kapital beträgt eine Million sieben hundert und fünfzig tausend Euro (1.750.000,- EUR) Anteile eingeteilt in eintausend sieben hundert und fünfzig (1750) Anteile mit einem Nennwert von eintausend Euro (1000,- EUR) pro Anteil.

#### **Art. 5.**

1. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Zum Geschäftsführer können sowohl Gesellschafter als auch Dritte bestellt werden.

2. Jeder Geschäftsführer vertritt die Gesellschaft allein. Die Rechte und Pflichten des Geschäftsführers ergeben sich aus dem Gesetz, dem Anstellungsvertrag und den von den Gesellschaftern gegebenen Anweisungen.

3. Die Geschäftsführung bedarf eines zustimmenden Gesellschafterbeschlusses für Geschäfte, die über den gewöhnlichen Betrieb des Unternehmens hinausgehen.

4. Durch Gesellschafterbeschluss kann eine Geschäftsordnung für die Geschäftsführung erlassen werden. Des weiteren kann durch Gesellschafterbeschluss die Geschäftsverteilung innerhalb der Geschäftsführung geregelt werden.

5. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtung ein.

6. Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführung, können die Geschäfte durch den oder die Gesellschafter geführt werden.

#### **Art. 6.**

1. Zum 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

2. Über die Feststellung des Jahresabschlusses (Bilanz sowie Gewinnund Verlustrechnung), sowie über die Verwendung des Reingewinns, die Deckung eines Verlusts und die Entlastung der Geschäftsführung beschließen die Gesellschafter im Rahmen einer Gesellschafterversammlung.

3. Der Jahresabschluss wird von der Geschäftsführung nach den Grundsätzen ordnungsmäßiger kaufmännischer Buchführung und Bilanzierung aufgestellt.

4. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

5. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung entfällt, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschafterkapitals erreicht hat.

6. Der nach Bildung der Rücklage verbleibende Gewinn ist auf die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Geschäftsanteile zu verteilen, soweit nicht durch Gesellschafterbeschluss eine andere Verwendung des Bilanzgewinns beschlossen wird.

#### **Art. 7.**

1. Im Falle von mehr als 25 Anteilhabern findet alljährlich am 2. Mittwoch im Mai um 15.00 Uhr in den Räumen der Gesellschaft die ordentliche Gesellschafterversammlung statt. Darüber hinaus sind außerordentliche Versammlungen einzuberufen, wenn dies im Interesse der Gesellschaft erforderlich ist oder von einem Gesellschafter verlangt wird.

2. Die Einberufung erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer mittels eingeschriebenen Briefes.

#### **Art. 8.**

1. Beschlüsse der Gesellschaft können in der Gesellschafterversammlung oder schriftlich gefasst werden.

2. Jeder Gesellschafter ist in der Gesellschafterversammlung stimmberechtigt. Er hat so viele Stimmen wie er Anteile an der Gesellschaft besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht bei den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

3. Die Gesellschafterversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht dieser Vertrag oder das Gesetz eine andere Mehrheit vorschreibt.

4. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden (qualifizierte Mehrheit).

5. Alle Gesellschafterbeschlüsse werden von den Gesellschaftern nach Beschlussfassung in einer Niederschrift angenommen und unterschrieben.

#### **Art. 9.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Rechtsunfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 11.** Die Gesellschafterversammlung kann durch Beschluss mit einfacher Mehrheit die Auflösung der Gesellschaft beschließen. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch den oder die Geschäftsführer durchgeführt, soweit diese Aufgabe nicht durch Beschluß der Gesellschafterversammlung anderen Personen übertragen wird.

**Art. 12.** Für den Fall, dass ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne des Artikels 179 Abs. 2 des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

#### *Kapitalzeichnung*

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, erklärt der Komparent, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals, das heißt eintausend sieben hundert und fünfzig (1.750) Anteile, zu zeichnen und voll und ganz einzuzahlen, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einer Million sieben hundert fünfzig tausend Euro (1.750.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 so wie abgeändert erfüllt sind.

#### *Erklärung des Unterzeichners*

Der Gesellschafter erklärt hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter /

Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht und sind nicht irgendeiner Tätigkeit bestimmt, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise zwei tausend fünf hundert Euro.

#### *Ausserordentliche Gesellschaftsversammlung*

Alsdann hat der vorgenannte Kompärent, welcher das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Die Anzahl der Geschäftsführer wird festgesetzt auf eine (1) Person, diejenige der Kommissare auf (1) eine Person:

1.- Als alleiniges Verwaltungsratsmitglied auf unbestimmte Zeit wird ernannt:

Dr. FERRETTI, vorgeannt, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtmäßig verpflichten kann, Selbstkontrahierung einbegriffen.

2.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5352 Oetrange, 12, Cité Raoul Follereau.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der gegenwärtigen Urkunde in deutscher Sprache abgefasst folgt eine Übersetzung in französisch. Im Falle der Abweichung zwischen dem deutschen und dem französischen Text, ist der französische Text massgebend.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompärenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: C. FERRETTI, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44249. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136518/236.

(100156596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

### **Luxcologistics S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 146.677.

### DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le huit septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

LUXCONTERN IMMOBILIERE S.A., la société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social 3-7 rue Goell, L-5326 Contern, (RCS Luxembourg N°B.146.375)

ici représentée en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à la société anonyme "FIDUCIAIRE EUROLUX", établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

laquelle est ici représentée par Monsieur Régis LUX, juriste, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, en vertu d'une procuration déposée au rang des minutes de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "LUXCOLOGISTICS S.A.", établie et ayant son siège social à L-5326 Contern, 3-7, rue Goell, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146.677 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, en date du 3 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1301 du 7 juillet 2009,

b) Que le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

c) Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que le comparant, agissant comme actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

e) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

h) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

i) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

j) Que l'Actionnaire Unique nomme la société à responsabilité limitée "EUROPEAN AUDIT", établie et ayant son siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50956, à la fonction de commissaire à la liquidation et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, daté du 7 septembre 2010, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au commissaire à la liquidation pour ses travaux de vérification effectués.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

k) Que l'Actionnaire Unique, constitué en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes de la Société.

m) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 2010 Relation GRE/2010/3114 Reçu soixante-quinze euros 75, 00- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136668/68.

(100156647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

#### **E K Z Marnach SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.122.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 26 juin 2009 de la société anonyme EKZ MARNACH SA tenue à MARNACH que:

Le mandat des administrateurs:

- Monsieur SCHAUS Ralph demeurant à B-4780 ST VITH, An der Höhe 6
- Madame PFUNDSTEIN Sabine demeurant à B-4780 ST VITH, An der Höhe 6
- Monsieur SCHAUS Günther demeurant à B-4780 ST VITH, Klosterstrasse 36

et le mandat du commissaire aux comptes:

- Monsieur FUNCK Lucien, demeurant à L-9644 DAHL, 19 Um aale Wee

et le mandat de l'administrateur délégué :

- Monsieur SCHAUS Ralph demeurant à B-4780 ST VITH, An der Höhe 6 ont été reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2014 qui se tiendra dans l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 juin 2009.

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK SARL

*Bureau Comptable et Fiscal*

Référence de publication: 2010137340/23.

(100157321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

---

**Spyglass Hill S.A., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 63.243.

—  
 Veuillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme holding SPYGLASS HILL S.A., R.C.S. Luxembourg B 63.243.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010136765/12.

(100156448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Sylvex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 40.302.

—  
 Les administrateurs Carole Cahen, Claude Cahen et Marie-Pierre Denis, tous demeurant professionnellement 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg ainsi que le commissaire aux comptes, la Fiduciaire B+C S.à.r.l., ayant son siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, déposent leurs mandats avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Fiduciaire comptable B+C S.à r.l.

Référence de publication: 2010136767/13.

(100156622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Tracol Façades S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z. I. Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 122.786.

—  
 Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010136780/10.

(100156715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Dedalum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.807.

—  
 Par décision du conseil d'administration tenu le 08 octobre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Monsieur Luca ANTOGNONI, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat Madame Rossana DI PINTO résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg

son mandat ayant pour échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2010137334/19.

(100157001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

---

**Tekfen Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.715.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 31 mai 2010 à 11.00 heures à Luxembourg*

- L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs Madame Nilgun Sebnem BERKER, Monsieur Erhan ONER et Monsieur Ali Nihat GÖKYIGIT.
- L'assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, FIDUCIAIRE CONTINENTALE.
- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Extrait sincère et conforme  
*Le Président de l'Assemblée*

Référence de publication: 2010136782/15.

(100156763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**West of England Insurance Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.783.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle du 30 juillet 2010 que:

- Monsieur Richard Paul Hunter, né le 29 novembre 1953 à Isleworth, Grande Bretagne, demeurant The Old Farmhouse, Petches Bridge, Nr Finchingfield, Essex CM7 4QN, Grande Bretagne, est nommé Administrateur;
- Monsieur Michael Dennis Kelleher, né le 20 avril 1954 à Londres, Grande Bretagne, demeurant 77 Twyford Avenue, London, W3 9QD, Grande Bretagne, est nommé Administrateur;
- Monsieur Mark Howard Pender, né le 19 septembre 1956 à Bath, Grande Bretagne, demeurant 1 Sparrow's End, Newport, Saffron Walden, Essex CB11 3TT, Grande Bretagne est nommé Administrateur;
- Monsieur Chi Man Kwong, né le 16 décembre 1952 à Hong Kong, Chine, demeurant 39A Tower 1, The Waterside, 15 On Chun Street, Mao On Shan, Shatin, Hong Kong, Chine, est nommé Administrateur;
- Monsieur Simon Gerald Parrott, né le 22 janvier 1963 à Brighton, Grande Bretagne, demeurant 7 St John's Road, Farnham, Surrey GU9 8NT, Grande Bretagne, est nommé Administrateur;
- Peter Edwin Spendlove, né le 13 mai 1954 à Kitale, Kenya, et demeurant 76 Kingsmead Road, SW2 3JG Londres, Grande Bretagne est nommé Administrateur et délégué à la gestion journalière;
- Monsieur Richard James Macnamara, né le 1<sup>er</sup> janvier 1957 à Farnborough, Grande Bretagne, demeurant B31, Block B3, Woodgreen Estate, No. 5 Shouson Hill Road à Hong Kong, Chine, est nommé Administrateur;

Il résulte de l'assemblée générale annuelle du 30 juillet 2010 que:

- Monsieur Anthony Paulson, né le 19 octobre 1966 à Nottingham, Grande Bretagne, demeurant Bakers Cottage, 4 High Street, Bidborough, Turnbridge Wells, Kent TN3 0UJ, Grande Bretagne, est nommé Administrateur;
- Monsieur Michael Roy Stevenson, né le 04 janvier 1972 à Barking, Grande Bretagne, demeurant 8 Mulberry Hill, Shenfield, Brentwood, Essex, CM15 8JS, Grande Bretagne, est nommé Administrateur;
- Monsieur Jerry Westmore, né le 17 décembre 1960 à Bushey, Grande Bretagne, demeurant Sands Lane, Small Dole, West Sussex GN5 9YL, Grande Bretagne, est nommé Administrateur;
- Monsieur Mark William Henry Williams, né le 26 mars 1953 à Grimsby, Grande Bretagne, demeurant Clumber House, Morton, Nottinghamshire NG25 0UT, Grande Bretagne, est nommé Administrateur;
- Madame Carolina Anna Pablietta Lockwood, née le 08 mai 1960, à Perth, Grande Bretagne, demeurant 42 rue des Vignes, L-5442 Lenningen est nommée Administrateur;

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

Le mandat de délégué à la gestion journalière prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010140381/39.

(100159414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Tolima S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.252.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010136785/10.

(100156179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Urs Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 198.020.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 148.173.

Les comptes annuels pour la période du 10 septembre 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136799/12.

(100156169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Vapodil International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3640 Kayl, 78, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.908.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010136800/10.

(100156432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Lion/Gem Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.339.

*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 15 octobre 2010*

L'associé unique de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Andreas VON PALESKE en tant que gérant A, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Monsieur Paul LAMBERTS en tant que gérant B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Rachael Anne WAGNER, née le 30 mars 1982 à Tennessee, Etats-Unis, résidant professionnellement au 888, 7<sup>th</sup> Avenue, 43<sup>rd</sup> Floor, New York, NY 10019, Etats-Unis D'Amérique, en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminé.
- de nommer Richard BREKELMANS, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010139589/22.

(100158414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

**First Data International Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.176.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 12 octobre 2010*

En date du 12 octobre 2010, l'Associé Unique de First Data International Luxembourg III S. à r.l. ("la Société") ont pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Sebastien Pauchot en qualité de gérant B de la Société avec effet au 12 octobre 2010;
- De nommer Monsieur Sjors van der Meer, dont l'adresse professionnelle est à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société, avec effet au 12 octobre 2010, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant A.
- De révoquer Monsieur Doeke van der Molen en qualité de gérant B de la Société avec effet au 12 octobre 2010;
- De nommer Monsieur Xavier De Cillia, dont l'adresse professionnelle est à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653, en tant que gérant B de la Société, avec effet au 12 octobre 2010, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant A;
- De révoquer Monsieur Steve Menzies en qualité de gérant A de la Société avec effet au 12 octobre 2010;
- De nommer Monsieur Barry Derek Cooper, dont l'adresse professionnelle est à 6200 South Quebec Street, Greenwood Village, Colorado, 80111, Etats-Unis, en qualité de gérant A de la Société, avec effet au 12 octobre 2010, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant B.

Luxembourg, le 12 Octobre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010138143/25.

(100157355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

**VoiceCom GmbH (S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 22A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 81.986.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010136802/10.

(100156433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Fidu-Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 38.136.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 05 octobre 2010 que:

Monsieur John Weber démissionne de sa fonction de gérant.

Monsieur Luc Hilger, né le 16.11.1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg est nommé nouveau gérant pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Les mandats des gérants suivants sont reconduits pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Guy Lanners, né le 09.09.1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

- et Monsieur Aniel Gallo, né le 06.02.1962 à Torre Annunziata (Italie), demeurant professionnellement au 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010137365/20.

(100157372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

---

**Voyages Schmit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9122 Schieren, 31, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.134.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010136804/10.

(100156139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Como R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.050.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2010*

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Giuseppe-Renato Papini et de Monsieur Mario Borradori en tant que gérants de la société.

2. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement des gérants sortants en appelant Monsieur Natale CAPULA, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1<sup>er</sup> novembre 1961, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que gérant unique. Le nouvel gérant est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2010136874/17.

(100155458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Weasel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 46.647.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010136806/10.

(100156360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**WGI Netherlands B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 149.182.

---

Les comptes annuels pour la période du 15 octobre 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136807/11.

(100156194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Xella International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.488.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par résolutions des associés en date du 29 septembre 2010 que:

1. La société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400 route d'Esch L-1014 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477 a été nommée en tant que réviseur d'entreprise avec effet au 30 juin 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010136809/16.

(100156682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Eluru Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.465.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 octobre 2010*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur VEGAS-PIERONI Louis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

ELURU HOLDING S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010136884/17.

(100155410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Phoenix Alliance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.997.

## STATUTS

L'an deux mil dix, le sept octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Kohnen & Associés S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante régie par la loi luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, enregistrée au Registre de Commerce du Grand-Duché du Luxembourg sous le numéro B 114190,

ici représentée par Monsieur Thierry Kohnen, gérant unique, demeurant professionnellement au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «PHOENIX ALLIANCE S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a en outre pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000, EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jour du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, ès-qualités qu'il agit, déclare souscrire les TROIS CENT DIX (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- Est nommé administrateur, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2016: Monsieur Thierry KOHNEN, administrateur, né le 22 juin 1972 à Verviers (Belgique), résident professionnellement au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2016: Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, enregistrée au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous la section B numéro 114.190.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Kohnen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2010. LAC/2010/44461. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136716/183.

(100156036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**ZBI Real Estate Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.663.

Par résolutions signées en date du 10 septembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Dieter Lahner, avec adresse au 1A, Karl-Zucker-Strasse, 91052 Erlangen, Allemagne, de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. nomination de Klaus Fürstenberg, avec adresse au 10, Henkestraße, 91054 Erlangen, Allemagne, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136812/15.

(100156518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Trèves Offices SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 7, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 140.084.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a eu lieu le 14 septembre 2010*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration que:

- Monsieur Jean-Jacques DELENS a donné sa démission à la date du 30.08.2010 de ses fonctions d'Administrateur.

- Monsieur Gabriel UZGEN, domicilié 8, avenue Jonet à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, est nommé aux fonctions d'Administrateur pour une durée de 3 ans, expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2013.

LUXEMBOURG, le 11 octobre 2010.

*Pour Trèves Offices SA*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010136832/16.

(100153910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**NEThave Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.076.630,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.645.

*Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 29 septembre 2010*

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société le 29 septembre 2010 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L- 1258 Luxembourg au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au premier octobre 2010.

Il résulte de la résolution prise par le Liquidateur de la société NEThave Investments I Sàrl (associé de la Société, ci après «NEThave I») le 29 septembre 2010 que le siège social de NEThave I se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la société NEThave Investments II Sàrl (associé de la Société, ci après «NEThave II») le 29 septembre 2010 que le siège social de NEThave II se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Il résulte de la résolution prise par le Liquidateur de la société NEThave Investments III Sàrl (associé de la Société, ci après «NEThave III») le 29 septembre 2010 que le siège social de NEThave III se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Il apparait que l'adresse professionnelle de Mr. John DERCKSEN, Mr. Frank BERGMAN et Mr. Theo van den BERGHE en tant que gérants de la Société se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg.

Référence de publication: 2010137483/23.

(100157519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

---

**Aberis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 116.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Stroos

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010136833/14.

(100154479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Acelis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 117.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Stroos

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010136834/14.

(100154480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Securitas Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.735.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of September.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Securitas Sverige Finans AB, a company organized under the laws of Sweden, having its registered office at S - 102 28 Stockholm, Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office with incorporation number 556655-460 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party hereby represented as described above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearer is the sole shareholder of "Securitas Investments Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 5 April 2004, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C (the "Memorial C") number 689 of 6 July 2004, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.735 (the "Company"), lastly amended

by a notarial deed enacted by Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 5 April 2004, published in the Memorial C number 854 of 19 August 2004.

II.- That the 274,595 (two hundred seventy-four thousand five hundred ninety-five) shares having a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Redemption by the Company of shares held by the sole shareholder at market value;
3. Immediate cancellation of the redeemed shares and subsequent decrease of the share capital and the legal reserve of the Company;
4. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company in accordance with the above resolution;
5. Delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the sole shareholder of the Company further to the decrease of capital described in resolution 3. above; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved that the Company redeems 274,555 (two hundred seventy-four thousand five hundred fifty-five) shares (the "Shares") from the Sole Shareholder (the "Redemption of the Shares").

The Redemption of the Shares is made at a global redemption price amounting to USD 741,981,109.93 (seven hundred forty-one million nine hundred eighty-one thousand one hundred nine United States Dollars and ninety-three United States Dollars Cents) (the "Redemption Price"), i.e. USD 2,702.49 (two thousand seven hundred two United States Dollars and forty-nine United States Dollars Cents) per redeemed share.

It is noted that an interim statement of accounts as prepared by the board of managers dated 15 September 2010 is showing the existence of sufficient distributable funds for the Redemption of the Shares and notably to satisfy the Redemption Price.

It is resolved that the Redemption Price shall be paid to the Sole Shareholder (the "Repayment").

*Third resolution:*

As a consequence of the above resolution, it is resolved to cancel the Shares with immediate effect, further to the Redemption of Shares by the Company such as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the Shares, the Company's share capital shall be decreased by an amount of USD 137,277,500 (one hundred thirty-seven million two hundred seventyseven thousand five hundred United States Dollars), so as to decrease it from its current amount of USD 137,297,500 (one hundred thirty-seven million two hundred ninety-seven thousand five hundred United States Dollars) to USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars).

It is further resolved to decrease the amount of the legal reserve of the Company by an amount of USD 1,183,353 (one million one hundred eighty-three thousand three hundred fifty-three United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 1,185,353 (one million one hundred eighty-five thousand three hundred fifty-three United States Dollars) to USD 2,000 (two thousand United States Dollars), and to allocate the amount of the legal reserve decrease to the freely distributable reserve.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend article 8 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 40 (forty) shares with a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each."

*Fifth resolution:*

It is resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Repayment to the Sole Shareholder and in particular the form of the Repayment and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayment.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le quinzième jour de septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A comparu**

Securitas Sverige Finans AB, une société constituée selon le droit suédois, ayant son siège social sis au S - 102 28 Stockholm, Suède, enregistrée auprès du Registre du Bureau Suédois d'Enregistrement des Sociétés (Swedish Companies Registration Office) sous le numéro 556655-460 (l'«Associé Unique»),

Ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistré avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- La comparante est l'associé unique de «Securitas Investments Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte dressé par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 5 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial C») numéro 689 du 6 juillet 2004, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.735 (la «Société»), dernièrement modifiés par acte dressé par Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 5 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 854 du 19 août 2004.

II.- Que les 274.595 (deux cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-quinze) parts sociales ayant une valeur nominale de 500 USD (cinq cents Dollars américains) chacune et représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'associé unique déclare expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Rachat par la Société de parts détenues par l'associé unique à la valeur de marché;
3. Annulation immédiate des parts rachetées et réduction subséquente du capital social et de la réserve légale de la Société;
4. Modification de l'article 8 des statuts de la Société suite à la résolution qui précède;
5. Délégation au conseil de gérance du pouvoir de déterminer les détails pratiques du repaiement du montant dû à l'associé unique de la Société suite à la réduction de capital décrite à la résolution 3. ci-dessus; et
6. Divers.»

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement

convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation pertinente produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé que la Société rachète 274.555 (deux cent soixante-quatorze mille cinq cent cinquante-cinq) parts sociales (les «Parts») de l'Associé Unique (le «Rachat de Parts»).

Le Rachat de Parts est effectué à un prix de rachat global d'un montant de 741.981.109,93 (sept cent quarante-et-un millions neuf cent quatre-vingt-un mille cent neuf Dollars américains et quatre-vingt-treize centimes de Dollars américains) (le «Prix de Rachat»), i.e. 2.702,49 USD (deux mille sept cent deux Dollars américains et quarante-neuf centimes de Dollars américains) par part rachetée.

Il est noté qu'un état comptable intérimaire préparé par le conseil de gérance en date du 15 septembre 2010 montre l'existence de fonds distribuables suffisants pour le Rachat de Parts et notamment pour satisfaire le Prix de Rachat.

Il est décidé que le Prix de Rachat sera payé à l'Associé Unique (le «Repaiement»).

*Troisième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé d'annuler les Parts avec effet immédiat, suite au Rachat de Parts par la Société, tel que décrit ci-dessus.

Suite à l'annulation des Parts mentionnée ci-dessus, le capital social de la Société sera réduit d'un montant de 137.277.500 USD (cent trente sept millions deux cent soixante-dix-sept mille cinq cents Dollars américains), de façon à le réduire de son montant actuel de 137.297.500 USD (cent trente-sept millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents Dollars américains) à un montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains).

Il est ensuite décidé de réduire le montant de la réserve légale de la Société d'un montant de 1.183.353 USD (un million cent quatre-vingttrois mille trois cent cinquante-trois Dollars américains) de façon à la réduire de son montant actuel de 1.185.353 USD (un million cent quatre-vingt-cinq mille trois cent cinquante-trois Dollars américains) à un montant de 2.000 USD (deux mille Dollars américains), et d'allouer le montant de la réduction de la réserve légale à la réserve librement distribuable.

*Troisième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains), représenté par 40 (quarante) parts sociales d'une valeur nominale de 500 USD (cinq cents Dollars américains) chacune.»

*Cinquième résolution:*

Il est décidé de déléguer au conseil de gérance le pouvoir (i) de déterminer les détails pratiques du Repaiement à l'Associé Unique et en particulier la forme du Repaiement et (ii) de prendre toute action requise, ou prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société, afin d'exécuter tout document ou faire tout acte et prendre toute action qu'il jugera nécessaire et appropriée au nom et pour le compte de la Société en relation avec le Repaiement.

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11108. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010136742/181.

(100156571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**All Consulting Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.  
R.C.S. Luxembourg B 108.275.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 novembre 2009*

- L'Assemblée Générale décide de révoquer le Commissaire aux Comptes DELAWARE AGENT SERVICES LLC et d'accepter le mandat d'EUROPTAX Sàrl, 2 Rue de Drinklange L-9911 Troisvierges comme nouveau Commissaire aux Comptes pour une période de 6 ans donc jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015.

- L'Assemblée Générale décide de confier la signature du Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2008 au nouveau Commissaire.

Extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010136835/16.

(100154519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Accenture International Capital SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 84.849.

—  
Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010136952/10.

(100156279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Bois Schmitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9906 Troisvierges, Zone Industrielle Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 92.681.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010136836/14.

(100154483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Courtage Bois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 93.968.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 Weiswampach

Signature

Référence de publication: 2010136837/14.

(100154682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Industrie Nähmaschinen Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.621.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 15 octobre 2010*

1. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Hugo FROMENT, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Sébastien ANDRE, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010137415/19.

(100157505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

---

**Edilco SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9518 Weidingen, 24, route d'Erpeldange.

R.C.S. Luxembourg B 102.676.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 mai 2010*

- L'Assemblée Générale décide de révoquer le Commissaire aux Comptes VERICOM S.A. et d'accepter le mandat de EUROPTAX Sàrl, 2 Rue de Drinklange L-9911 Troisvierges comme nouveau Commissaire aux Comptes pour une période de 6 ans donc jusqu'à l'Assemblée Générale de 2016.

Extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010136838/14.

(100154528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Jabepka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.340.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 Weiswampach

Signature

Référence de publication: 2010136840/14.

(100154698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**May Fixation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7513 Mersch, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.051.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010136841/12.

(100154716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Müller Trade AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 96.180.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 11 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 Weiswampach

Signature

Référence de publication: 2010136842/14.

(100154719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**ViaVerbia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 137.631.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010136848/12.

(100154723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Nordbois s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9908 Troisvierges, Zone Industrielle Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.980.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 Weiswampach

Signature

Référence de publication: 2010136843/14.

(100154720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Ixon Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 117.823.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 2010, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2010, LAC/2010/44895, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "IXON HOLDING S.A. (en liquidation)", R.C.S Luxembourg Numéro B 117823 ayant

son siège social à Luxembourg au 3, rue des Foyers, constituée par acte du notaire instrumentaire, notaire alors de résidence à Remich, en date du 3 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1772 du 22 septembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 12 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiduciaire Comptable B+C S.à r.l., ayant son siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137866/21.

(100157667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

**Projetec A.G., Société Anonyme.**

Enseigne commerciale: Rolf Meyer.

Siège social: L-9749 Fischbach, 9, Giälleewe.

R.C.S. Luxembourg B 99.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010136844/13.

(100154722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**MCP-MIC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 19.213,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.355.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of September,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "MCP MIC III S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.355, incorporated by a notarial deed of Me Jean Seckler, notary public residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, enacted on 27 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 14 January 2008, number 96 page 4568, and lastly amended by a notarial deed of the undersigned notary enacted on 7 July 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 4.15 p.m. and presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman acts that:

I.- The sole shareholder is present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of USD 36.93 (thirty-six United State Dollars ninety-three Cents) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving the notice right;
2. Conversion of all the 500 (five hundred) outstanding shares of the Company into 18,465 (eighteen thousand four hundred sixty-five) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each, the subscribed capital remaining unchanged;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 748 (seven hundred forty-eight United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 18,465 (eighteen thousand four hundred sixty-five United States Dollars) to USD 19,213 (nineteen thousand two hundred thirteen United States Dollars) by the issuance 748 (seven hundred forty-eight) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium amounting globally to USD 672,677 (six hundred seventy-two thousand six hundred seventy-seven United States Dollars);

4. Subscription by MCP-CMC III (Cayman) L.P., being the Sole Shareholder of the Company, of all the 748 (seven hundred forty-eight) new shares by way of a contribution in kind consisting in a claim with effect as of 16 November 2009;

5. Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to convert all the 500 (five hundred) outstanding shares of the Company with a nominal value of USD 36.93 (thirty-six United State Dollars ninety-three Cents) into 18,465 (eighteen thousand four hundred sixty-five) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, the subscribed capital of USD 18,465 (eighteen thousand four hundred sixty-five United States Dollars) remaining unchanged.

*Third resolution:*

It is explained that it was the intention of the sole shareholder and of the Company to proceed on 16 November 2009 with an increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 450,000 (four hundred fifty thousand Euro), subject to the payment of a share premium amounting to EUR 449,500 (four hundred forty-nine thousand five hundred Euro). It is further noted that the asset to be contributed by the sole shareholder to the Company should have consisted at that time in a cash amount of EUR 450,000 (four hundred fifty thousand Euro). It was also noted by the management of the Company that an error has occurred and that they have realized that the increase of capital although decided has not been stated by a notarial deed at that time.

Therefore, instead of being contributed to the share capital of the Company, such cash amount has been left outstanding as a claim owned by the sole shareholder against the Company. It was therefore proposed to consider the contribution of such claim as being made with effect between the parties on 16 November 2009 notwithstanding the fact that the resulting increase of the share capital of the Company shall only be enacted by a notarial deed as of today.

As a result, it is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 748 (seven hundred forty-eight United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 18,465 (eighteen thousand four hundred sixty-five United States Dollars) to USD 19,213 (nineteen thousand two hundred thirteen United States Dollars) by the issuance of 748 (seven hundred forty-eight) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 672,677 (six hundred seventy-two thousand six hundred seventy-seven United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up by MCP-CMC III (Cayman) L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, established under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands (the "Contributor"), being the sole shareholder of the Company, through a contribution in kind by the Contributor consisting in a claim (the "Claim") amounting to USD 673,425 (six hundred seventy-three thousand four hundred twenty-five United States Dollars), being the USD equivalent of EUR 450,000 (four hundred fifty thousand United States Dollars) using the exchange rate EUR/USD applicable on 16 November 2009 as published on the European Central Bank official website, being EUR 1 (one Euro) for USD 1.4965 (one point four nine six five United States Dollars).

*Fourth resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by the contribution in kind of the Claim.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Annick Braquet, pre-named. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely by a contribution in kind hereafter described.

### *Description of the contribution*

The contribution made by the Contributor in exchange of the issuance of the New Shares, represents a claim amounting to USD 673,425 (six hundred seventy-three thousand four hundred twenty-five United States Dollars) (the "Contribution in Kind").

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company amounts to USD 673,425 (six hundred seventy-three thousand four hundred twenty-five United States Dollars) and is allocated as follows:

- USD 748 (seven hundred forty-eight United States Dollars) to the share capital;
- USD 672,677 (six hundred seventy-two thousand six hundred seventyseven United States Dollars) as share premium.

### *Evaluation*

The net value of this Contribution in Kind is evaluated at USD 673,425 (six hundred seventy-three thousand four hundred twenty-five United States Dollars).

Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated September 17, 2010 (the "Statement of Contribution Value"), which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

### *Managers' intervention*

Thereupon intervene the managers of the Company, here represented by Mrs Annick Braquet, prenamed, in accordance with the declarations of the Statement of Contribution Value, requires the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

### *Fifth resolution:*

As a consequence of the resolutions 2, 3, and 4, it is resolved to amend article 5.1 of the Company's current articles of association to read as follows:

**" Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at USD 19,213 (nineteen thousand two hundred thirteen United States Dollars), represented by 19,213 (nineteen thousand two hundred thirteen) shares, in registered form, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, all subscribed and fully paid-up."

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 2,200.-.

There being no further business, the meeting is declared closed at 4.40 p.m..

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «MCP MIC III S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.355, constituée par acte notarié de Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 novembre 2007, dont les statuts constitutifs ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 janvier 2008, numéro 96, page 4568, et modifié pour la dernière fois par acte notarié du notaire soussigné reçu le 7 juillet 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 16.15 heures et présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique est présent ou dûment représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est reporté sur la liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de 36,93 USD (trente six Dollars Américains quatre-vingt treize Cents) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Renonciation au droit de convocation;

2.- Conversion de toutes les 500 (cinq cents) parts sociales libérées de la société en 18.465 (dix-huit mille quatre cent soixante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, le capital social demeurant inchangé;

3.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 748 USD (sept cent quarante-huit Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 18.465 (dix-huit mille quatre cent soixante-cinq Dollars Américains) à un montant de 19.213 USD (dix-neuf mille deux cent treize Dollars Américains), par l'émission de 748 (sept cent quarante-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 672.677 USD (six cent soixante-douze mille six cent soixante-dix-sept Dollars Américains),

4.- Souscription et paiement par MCP-CMC III (Cayman) L.P. de 748 (sept cent quarante-huit) nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature d'une créance avec effet au 16 novembre 2009;

5.- Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé de convertir toutes les 500 (cinq cents) parts sociales actuelles de la Société d'une valeur nominale de 36,93 USD (trente six Dollars Américains quatre-vingt treize Cents) chacune en 18.465 (dix-huit mille quatre cent soixante-cinq) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, le capital social de 18.465 USD (dix-huit mille quatre cent soixante-cinq Dollars Américains) demeurant inchangé.

*Troisième résolution:*

Il est expliqué qu'il était dans l'intention de l'associé unique et de la Société de procéder, le 16 novembre 2010 ou à une date proche de celle-ci, à une augmentation du capital social de la Société d'un montant de 450.000 EUR (quatre cent cinquante mille Euros) moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 449.500 EUR (quatre cent quarante-neuf mille cinq cents Euros). Il est également noté que l'actif devant être apporté par l'associé unique à la Société devait consister à ce moment en un montant en numéraire de 450.000 EUR (quatre cent cinquante mille Euros). Il est aussi noté par les gérants de la Société qu'une erreur est intervenue et qu'ils ont réalisé que l'augmentation de capital, bien que décidée, n'avait pas été reçue sous la forme requise d'un acte notarié à ce moment.

En conséquence, au lieu d'avoir été apportée au capital social de la Société, ce montant en numéraire a été laissé à la disposition de la Société en tant que créance détenue par l'associé unique contre la Société. Il a été proposé en conséquence de considérer l'apport de cette créance comme étant réalisée entre les parties au 16 novembre 2009, nonobstant le fait que l'augmentation de capital de la Société en résultant ne sera reçue par acte notarié que par le présent acte de ce jour.

En conséquence, il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 748 USD (sept cent quarante-huit Dollars Américains) afin de l'augmenter de son montant actuel de 18.465 USD (dix-huit mille quatre cent soixante-cinq Dollars Américains) à 19.213 USD (dix-neuf mille deux cent treize Dollars Américains), par l'émission de 748 (sept cent quarante-huit) nouvelles parts sociales nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 672.677 USD (six cent soixante-douze mille six cent soixante-dix-sept Dollars Américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission"), l'ensemble devant être libéré par MCP-CMC III (Cayman) L.P., une société sous forme de «exempted limited partnership» de droit des Iles Cayman, ayant son siège social sis c/o Walkers SPV

Limited Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Cayman (l'«Apporteur»), étant l'associé unique de la Société, par un apport en nature de l'Apporteur consistant en une créance (la «Créance») d'un montant de 673.425 USD (six cent soixante-treize mille quatre cent vingt-cinq Dollars Américains) étant l'équivalent de 450.000 EUR (quatre cent cinquante mille Euros) suivant le taux de change EUR/USD applicable le 16 novembre 2009, tel que publié sur le site internet de la Banque Centrale Européenne, étant de 1 EUR (un Euro) pour 1,4965 USD (un virgule quatre neuf six cinq Dollar Américain).

*Quatrième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales visées ci-dessus par l'apport en nature de la Créance.

*Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient aux présentes l'Apporteur, représenté par Madame Annick Braquet, pré-nommée. L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et à les libérer en intégralité par un apport en nature décrit ci-dessous.

*Description de l'apport*

L'apport fait par l'Apporteur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales représente une créance d'un montant de 673.425 USD (six cent soixante-treize mille quatre cent vingt-cinq Dollars Américains) (l'«Apport en Nature»).

La valeur totale de l'apport en nature fait par l'Apporteur à la Société s'élève à 673.425 USD (six cent soixante-treize mille quatre cent vingt-cinq Dollars Américains) et est alloué comme suit:

- 748 USD (sept cent quarante huit Dollars Américains) au capital social; et
- 672.677 USD (six cent soixante-douze mille six cent soixante-dix-sept Dollars Américains) à la prime d'émission.

*Evaluation*

La valeur nette de cet Apport en Nature est évaluée à 673.425 USD (six cent soixante-treize mille quatre cent vingt-cinq Dollars Américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport en date du 17 Septembre 2010 (la «Déclaration de la Valeur de l'Apport»), qui restera annexée à cet acte et soumis avec celui-ci à l'enregistrement.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'Apport en Nature a été donnée à l'assemblée générale de l'associé unique.

*Intervention des gérants*

Ci-après sont intervenus les gérants de la Société, valablement représentés par Madame Annick BRAQUET, conformément aux stipulations de la Déclaration de la Valeur d'Apport qui requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils donnent expressément leur accord sur la description de cet apport, sur son évaluation, et confirment la validité de la souscription et de la libération.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des résolutions 2, 3, et 4 qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts actuels de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à 19.213 USD (dix-neuf mille deux cent treize Dollars Américains), représenté par 19.213 (dix-neuf mille deux cent treize) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 2.200.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.40 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41655. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137468/250.

(100157492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

**QualityWorld S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 107.951.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 novembre 2009*

- L'Assemblée Générale décide de révoquer le Commissaire aux Comptes DELAWARE AGENT SERVICES LLC et d'accepter le mandat d'EUROPTAX Sàrl, 2 Rue de Drinklange L-9911 Troisvierges comme nouveau Commissaire aux Comptes pour une période de 6 ans donc jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015.

- L'Assemblée Générale décide de confier la signature du Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2008 au nouveau Commissaire EUROPTAX Sàrl.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010136847/16.

(100154524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**Soft Invest Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 71.477.

L'an deux mil dix, le premier octobre.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Soft Invest Holding S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage le 24 août 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 862 du 17 novembre 1999,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 71477,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire Mademoiselle Chantal FONDEUR, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg .

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A.- Renonciation au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et modification des statuts en vue d'une société pleinement imposable.

B.- Refonte complète des statuts.

C.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

#### *Unique Résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et en conséquence de modifier les statuts de la société, en vue d'une société pleinement imposable, qui auront la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous la dénomination de "SOFT INVEST HOLDING S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (€ 50.000.-), représenté par cinquante (50) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

### Titre III. - Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Par dérogation à ce qui précède, le premier président est nommé par l'assemblée générale constitutive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

**Art. 9.** Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi donner des pouvoirs spéciaux ou déléguer la signature de certains actes à un ou plusieurs mandataires, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé,

sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin, à 17.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primerait.»

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à Loi SPF.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Les actionnaires déclarent que l'objet de la société à transformer ne couvre pas que la société se livrera à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.200,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. LAUER; C. FONDEUR; N. GLOESENER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43734. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137562/218.

(100157110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

### **First Data International Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.660.

#### *Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 12 octobre 2010*

En date du 12 octobre 2010, l'Associé Unique de First Data International Luxembourg IV S. à r.l. ("la Société") ont pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Sebastien Pauchot en qualité de gérant B de la Société avec effet au 12 octobre 2010;
- De nommer Monsieur Sjors van der Meer, dont l'adresse professionnelle est à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société, avec effet au 12 octobre 2010, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant A.
- De révoquer Monsieur Doeke van der Molen en qualité de gérant B de la Société avec effet au 12 octobre 2010;
- De nommer Monsieur Xavier De Cillia, dont l'adresse professionnelle est à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653, en tant que gérant B de la Société, avec effet au 12 octobre 2010, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant A;
- De révoquer Monsieur Steve Menzies en qualité de gérant A de la Société avec effet au 12 octobre 2010;
- De nommer Monsieur Barry Derek Cooper, dont l'adresse professionnelle est à 6200 South Quebec Street, Greenwood Village, Colorado, 80111, Etats-Unis, en qualité de gérant A de la Société, avec effet au 12 octobre 2010, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant B.

Luxembourg, le 12 Octobre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010138144/25.

(100157359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

**Andreas Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.693.

*Extrait des Résolutions des associés du 08 Octobre 2010*

Les associés de Andreas Portfolio S.à r.l. ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Xavier De Cillia en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 14 Octobre 2010.

- De nommer Monsieur Jorrit Cromptvoets, né le 16 Mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste L-2346, Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 15 Octobre 2010.

Luxembourg, le 11 Octobre 2010.

Frederik Kuiper

*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2010136851/18.

(100155734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Rosefield Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.475.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Rosefield Luxembourg S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire sous le dénomination sociale de "YOLITO HOLDING S.A.", en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 222 du 24 février 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2413 du 2 octobre 2008, modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 21 du 6 Janvier 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.475.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Annick THIL, employée privée, demeurant à Schifflange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kévin DE WILDE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 7.3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de novembre, à 10.00. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

2. Modification de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante."

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7.3 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

**"7.3.** L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de novembre, à 10.00. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**"Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante."

*Troisième résolution:*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide que l'année sociale en cours se terminera le 30 septembre 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

*Déclaration:*

Le représentant de l'(des) actionnaire(s) déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant(ses mandants) est (sont) le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of September.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Rosefield Luxembourg S.A.", a corporation under Luxembourg Law, having its registered offices in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated under the name of "YOLITO HOLDING S.A.", by deed of the undersigned notary on 11 December 2003, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 222 of 24 February 2004, modified by deed of notary Joëlle BADEN, residing in Luxembourg, on 31 July 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2413 on 2 October 2008, modified by deed of notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 21 of 6 January 2009, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 98,475.

The meeting was opened with Mrs Laurence TRAN, private employee, residing in Rollingen/Mersch, in the chair, who appointed as secretary Miss Annick THIL, private employee, residing in Schifflange.

The meeting elected as scrutineer Mr Kévin DE WILDE, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the article 7.3 of the articles of incorporation as follows:

"The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday of the month of November, at 10.00 AM. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day."

2. Amendment of the article 16 of the articles of incorporation as follows:

“The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of October of each year and shall terminate on the 30th of September of the following year.”

### 3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution:*

The general meeting decides to amend article 7.3 of the articles of incorporation as follows:

“The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday of the month of November, at 10.00 AM. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.”

#### *Second resolution:*

The general meeting decides to amend Amendment of the article 16 of the articles of incorporation as follows:

“**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st of October of each year and shall terminate on the 30th of September of the following year.”

#### *Third resolution:*

As a consequence of the resolution below, the general meeting decides that the present accounting year will end on 30 September 2010.

#### *Declaration:*

The representative of the shareholder(s) declares, in application of the Act of 12 November 2004, as subsequently amended, that his/her/its principal(s) is(are) the actual beneficiaries of the company that is the object of the present document, and certifies that the funds/assets/rights used in paying up the company capital do not come from activities constituting an offence under Article 506-1 of the Criminal Code or Article 8-1 of the amended Act of 19 February 1973 on the sale of medicinal substances and combating drug addiction (money laundering) or acts of terrorism as defined in Article 135-1 of the Criminal Code (financing of terrorism) and that the company does not and shall not take part in such activities.

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Signé: L. Tran, A. Thil, K. De Wilde, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 42720. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138669/144.

(100159108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**Penang Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 61.261.

L'an deux mil dix, le six octobre.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "PENANG HOLDING S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage le 10 octobre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 44 du 20 janvier 1998,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 61261.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire Mademoiselle Chantal FONDEUR, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg .

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A.- Renonciation au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et modification des statuts en vue d'une société pleinement imposable.

B.- Refonte complète des statuts.

C.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

*Unique Résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et en conséquence de modifier les statuts de la société, en vue d'une société pleinement imposable, qui auront la teneur suivante:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de "PENANG HOLDING S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des

actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme "Loi SPF".

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à six cents vingt mille euros (€ 620.000.-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la Loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Par dérogation à ce qui précède, le premier président est nommé par l'assemblée générale constitutive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après "la Loi de 1915".

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de

communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

**Art. 9.** Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi donner des pouvoirs spéciaux ou déléguer la signature de certains actes à un ou plusieurs mandataires, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai, à 11 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primera."

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à Loi SPF.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Les actionnaires déclarent que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.00 heures.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.200,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. LAUER; C. FONDEUR; N. GLOESNER P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44259. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136713/219.

(100156592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Abricot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.543.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 octobre 2010, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 que:

- Le siège social de la société est transféré du 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Et que l'adresse professionnelle des deux des Administrateurs est modifiée de la façon suivante:

- Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010136852/18.

(100155527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**NG Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.188.727.760,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.900.

In the year two thousand and ten on the fourth day of October,

before us Maître Édouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

National Grid (US) Holdings Limited, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1-3 Strand, WC2N 5EH London, United Kingdom, and registered under number 2630496 ("NGUSH"),

hereby represented by Me Senay GUREL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 October 2010; and

NG Luxembourg 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital in an amount of five billion eighty-five million one hundred fifty-six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,085,156,720.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.899 ("NG Lux 3"),

hereby represented by Me Senay GUREL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 October 2010;

NGUSH and NG Lux 3 are together referred to as the "Shareholders".

The said proxies signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are all the shareholders of NG Luxembourg 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to three billion one hundred fifty-five million seven hundred and four thousand eight hundred United States Dollars (USD 3,155,704,800.-), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 October 2006, published on 28 November 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2223, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.900 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Édouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 21 September 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To increase the share capital of the Company by an amount of two billion thirty-three million twenty-two thousand nine hundred sixty United States Dollars (USD 2,033,022,960.-) so as to raise it from its present amount of three billion one hundred fifty-five million seven hundred and four thousand eight hundred United States Dollars (USD 3,155,704,800.-) to five billion one hundred eighty-eight million seven hundred twenty-seven thousand seven hundred sixty United States Dollars (USD 5,188,727,760.-).

2 To issue fifty million eight hundred twenty-five thousand five hundred seventy-four (50,825,574) new shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of share premium in an aggregate amount of fifty-six million nine hundred seventy-seven thousand forty United States Dollars (USD 56,977,040) by NGUSH, and to accept payment in full for each of such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two billion thirty-three million twenty-two thousand nine hundred sixty United States Dollars (USD 2,033,022,960.-) so as to raise it from its present amount of three billion one hundred fifty-five million seven hundred and four thousand eight hundred United States Dollars (USD 3,155,704,800.-) to five billion one hundred eighty-eight million seven hundred twenty-seven thousand seven hundred sixty United States Dollars (USD 5,188,727,760.-)..

#### *Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to issue fifty million eight hundred twenty-five thousand five hundred seventy-four (50,825,574) new shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

NGUSH declared to subscribe for fifty million eight hundred twenty-five thousand five hundred seventy-four (50,825,574) each, and to make payment in full for such new shares together with a share premium in an aggregate amount of fifty-six million nine hundred seventy-seven thousand forty United States Dollars (USD 56,977,040) by a contribution in kind consisting of a receivable with a market value of two billion ninety million United States Dollars (USD 2,090,000,000.-) (with an original principal amount of two billion four hundred eighty-one million one hundred thirty-six thousand nine hundred ninety-two United States Dollars (USD 2,481,136,992.-) and a current principal amount outstanding of two billion eighty-one million one hundred thirty-six thousand nine hundred ninety-two United States Dollars (USD 2,081,136,992.-) (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of two billion ninety million United States Dollars (USD 2,090,000,000.-).

Proof of the ownership by NGUSH of the receivable constituting the Contribution has been given to the undersigned notary.

NGUSH declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholders further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

#### *Third resolution*

The general meeting of Shareholders resolved to accept the above subscription and payment and further resolved to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The general meeting of Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at five billion one hundred eighty-eight million seven hundred twenty-seven thousand seven hundred sixty United States Dollars (USD 5,188,727,760.-) represented by one hundred twenty-

nine million seven hundred eighteen thousand one hundred ninety-four (129,718,194) shares having a nominal value of forty United States Dollars (USD 40,-) each”.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand one hundred euro (EUR 6,100.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quatrième jour d'octobre,  
par-devant nous Maître Édouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

National Grid (US) Holdings Limited, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, WC2N 5EH Londres, Royaume-Uni, et enregistrée sous le numéro 2630496, («NGUSH»),  
représentée aux fins des présentes par Me Senay GUREL, avocat,

demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1<sup>er</sup> octobre 2010; et

NG Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de cinq milliards quatre-vingt-cinq millions cent cinquante-six mille sept cent vingt Dollars des États-Unis (USD 5.085.156.720,-), inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B au numéro 120.899 («NG Lux 3»),

représentée aux fins des présentes par Me Senay GUREL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 octobre 2010.

NGUSH et NG Lux 3 sont collectivement dénommées les «Associés».

Lesdites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de NG Luxembourg 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de trois milliards cent cinquante-cinq millions sept cent quatre mille huit cents Dollars des États-Unis (USD 3.155.704.800,-), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) en date du 12 octobre 2006, publié le 28 novembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2223, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.900 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 21 septembre 2010 par Maître Édouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital de la Société à concurrence de deux milliards trente-trois millions vingt-deux mille neuf cent soixante Dollars des États-Unis (USD 2.033.022.960,-) pour le porter de son montant actuel de trois milliards cent cinquante-cinq millions sept cent quatre mille huit cents Dollars des États-Unis (USD 3.155.704.800,-) à cinq milliards cent quatre-vingt-huit millions sept cent vingt-sept mille sept cent soixante Dollars des États-Unis (USD 5.188.727.760,-).

2 Émission de cinquante millions huit cent vingt-cinq mille cinq cent soixante-quatorze (50.825.574) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-six millions neuf cent soixante-dix-sept mille quarante Dollars des États-Unis (USD 56.977.040,-) par NGUSH et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital de la Société à concurrence de deux milliards trente-trois millions vingt-deux mille neuf cent soixante Dollars des États-Unis (USD 2.033.022.960,-) pour le porter de son montant actuel de trois milliards cent cinquante-cinq millions sept cent quatre mille huit cents Dollars des États-Unis (USD 3.155.704.800,-) à cinq milliards cent quatre-vingt-huit millions sept cent vingt-sept mille sept cent soixante Dollars des États-Unis (USD 5.188.727.760,-).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre cinquante millions huit cent vingt-cinq mille cinq cent soixante-quatorze (50.825.574) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

NGUSH a déclaré souscrire les cinquante millions huit cent vingt-cinq mille cinq cent soixante-quatorze (50.825.574) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-six millions neuf cent soixantedix-sept mille quarante Dollars des États-Unis (USD 56.977.040,-) par un apport en nature constitué d'une créance d'une valeur de marché de deux milliards quatre-vingt-dix millions Dollars des États-Unis (USD 2.090.000.000,-) (avec un montant principal initial de deux milliards quatre cent quatre-vingt-un millions cent trente-six mille neuf cent quatre-vingtdouze Dollars des États-Unis (USD 2.481.136.992,-) et un montant principal restant dû de deux milliards quatre-vingt-un millions cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-douze Dollars des États-Unis (USD 2.081.136.992,-) (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de deux milliards quatre-vingt-dix millions Dollars des États-Unis (USD 2.090.000.000,-).

La preuve de la propriété par l'Associé de la créance constituant l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

NGUSH a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Les Associés ont ensuite déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et a ensuite décidé d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription mentionnée ci-dessus.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à cinq milliards cent quatre-vingt-huit millions sept cent vingt-sept mille sept cent soixante Dollars des États-Unis (USD 5.188.727.760,-) divisé en cent vingt-neuf millions sept cent dix-huit mille cent quatre-vingt-quatorze (129.718.194) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, toutes étant entièrement libérées».

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cent euros (EUR 6.100,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. Gurel, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 7 octobre 2010. Relation: RED/2010/1440. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139187/198.

(100159236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Creutz & Partners, Global Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl

Signatures

Référence de publication: 2010136868/12.

(100155459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**AG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.297.

*Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 29 juin 2010*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 29 juin 2010, Arrowgrass Distressed Opportunities Fund Limited a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 2,000 parts sociales d'une valeur de 25 Euros chacune, à la société Arrowgrass Pineapple Fund LP, 45 Market Street, Gardénia Court, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmanes.

Luxembourg, le 12 octobre 2010

Sharon Callahan / Justin Egan

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010136853/16.

(100155765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Albeda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 76.390.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010136854/9.

(100155898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Nadine SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 71.454.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 août 2010 que:

Les mandats des trois administrateurs:

- Roger Greden, né le 28.10.1953 à Arlon (Belgique), demeurant à L-2273 Luxembourg, 4a, rue de l'Ouest (nouvelle adresse);

- Pierre-Paul Boegen, né le 20.10.1948 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Viville, 65, rue de Freylange;

- Nelly NOEL, née le 26.10.1946 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2440 Luxembourg, 121, rue de Rollinggrund; ont été reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Le mandat du commissaire aux comptes Europe Fiduciaire (Luxembourg) SA étant venu à échéance, n'est pas reconduit.

Est nommée en remplacement au poste de commissaire aux comptes la société Fidu-Concept Sàrl, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.136, pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010137481/20.

(100156860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

---

**Albeda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 76.390.

---

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010136855/9.

(100155899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Albeda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 76.390.

---

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010136856/9.

(100155901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Albeda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 76.390.

---

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010136857/9.

(100155903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Niederkorn-Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 133.321.

---

EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 24 septembre 2010 que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé:

- 1) d'accepter la démission à compter du 24 septembre 2010 de sa fonction d'administrateur-délégué:
  - Monsieur Husein CEMALOVIC, demeurant à L-4470 Soleuvre, 1 rue Emile Mayrisch.
- 2) de confirmer à compter du 24 septembre 2010, dans la fonction d'administrateur pour une durée de six ans:
  - Monsieur Husein CEMALOVIC, demeurant à L-4470 Soleuvre, 1 rue Emile Mayrisch.
- 3) de nommer à compter du 24 septembre 2010 dans la fonction d'administrateur-délégué pour une durée de six ans:
  - Monsieur Izet ZAHITOVIC, demeurant à L-4988 Sanem, 2 rue de la Fontaine.

Jusqu'à la somme de mille euros (1000.-€) la société est valablement engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué, au-delà de cette somme la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 octobre 2010.

Mlle MUHOVIC.

Référence de publication: 2010137927/21.

(100157650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

---

**Albert 1er S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 2A, rue Albert 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 58.912.

*Extraits des résolutions de l'assemblée générale statutaire reportée du 30 juin 2010*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que commissaire aux comptes Monsieur Jean-Paul DEFAY, comptable indépendant, demeurant à 82, rue Prince Jean L-4463 Soleuvre en remplacement de Monsieur Daniel SCHROEDER, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010136858/15.

(100155449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Amtex Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 112.726.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 octobre 2010*

Le siège social est transféré du 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010136859/13.

(100155450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Anaxis Fund, Sicav-Fis S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 145.838.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 octobre 2010*

- de réélire Messieurs Jacques Sudre résidant 33, rue Galilée, F-75116 Paris, Pierre Gaii-Levra, résidant 16, rue Charlemagne F-75004 Paris et Jean-Julien Goettmann, résidant 10, Chemin de Chantegrive CH-1260 Nyon en tant qu'Administrateurs pour un nouveau mandat de 6 ans, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

- de réélire KPMG Audit, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011

Certifié conforme et sincère

Pour ANAXIS FUND, SICAV-FIS S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010136861/18.

(100155337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Electro Nelca S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-4556 Differdange, 39, rue du Chemin de Fer.  
R.C.S. Luxembourg B 17.041.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137349/9.

(100157205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

---